

Date de la convocation : 20 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 66



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA ,Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE) Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

**N°1 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PAYS DE BÉARN À
L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUES BÉARN - PAYS BASQUE**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2022, l'Agence d'Attractivité et de Développement touristiques 64 Béarn - Pays Basque a fait évoluer ses statuts en vue de l'élargissement du partenariat au sein de son conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Pays de Béarn a été sollicité pour intégrer le collège 2 des collectivités territoriales.

Le positionnement partagé des membres du Pays de Béarn affirme une volonté forte de mieux coopérer avec les partenaires publics du secteur de l'économie touristique, et en notamment avec le Département des Pyrénées-Atlantiques dont l'Agence d'Attractivité et de Développement touristiques 64 Béarn - Pays basque est l'opérateur principal.

Cette ambition converge avec l'un des axes stratégiques structurants du Schéma départemental de développement du tourisme, approuvé à l'été 2022 par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, relatif à l'établissement d'une gouvernance partagée pour une action publique coordonnée.

Ainsi, dans le cadre de l'optimisation de la complémentarité de nos actions, une représentation unie du Béarn est pertinente aux côtés des représentants de chacune des collectivités du département.

Il est donc proposé de désigner Madame Carine SARRIQUET, en tant que représentante titulaire, et Monsieur Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, en tant que représentant suppléant du Pays de Béarn pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence d'Attractivité et de Développement touristiques 64 Béarn-Pays basque.

En vertu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public pour ces désignations.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 – Approuver la désignation de Madame Carine SARRIQUET, en tant que représentante titulaire, et de Monsieur Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, en tant que représentant suppléant, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence d'Attractivité et de Développement touristiques 64 Béarn-Pays Basque ;

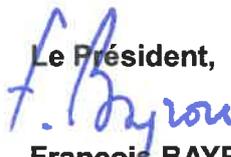
2 - Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette démarche.

Madame SARRIQUET et Monsieur LEGRAND-FERRONNIERE sont respectivement désignés, à l'unanimité, représentant titulaire et représentant suppléant du Pays de Béarn au Conseil d'administration de l'Agence d'Attractivité et de Développement touristiques 64 Béarn-Pays Basque.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

François BAYROU